

RCS : CAHORS Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00108 Numéro SIREN : 819 122 037 Nom ou dénomination : A. DUMESNIL

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2021 sous le numéro de dépôt 3217

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le trente septembre
à 19 heures

Monsieur Alain DUMESNIL, demeurant 544 Combe de la Chaux – 46140 DOUELLE

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le social de la société
A.DUMESNIL,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Alain DUMESNIL, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 mars 2020 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Déclaration de confidentialité des comptes annuels

71

A.DUMESNIL
E.U.R.L. au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 1 rue de Passelys
46140 DOUELLE
R.C.S CAHORS : 819 122 037

Décision n° 1

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Décision n° 2

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 49 434,57 euros de la manière suivante :

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 150 930,22 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance



71

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
SIRET 8 1 9 1 2 2 0 0 0 1 6			
Adresse de l'entreprise 1 rue de Passelys 46140 DOUELLE			
Designation de l'entreprise A.DUMESNIL			
Néant ☐ *			
Exercice N dos le 13 1 0 3 12 0 2 0		Exercice N-1 NET	
ACTIF			
Brut ¹		Amortissements-Provisions ²	
Net ³		Net	
ACTIF IMMOBILISE			
Immobiliations incorporelles		Immobiliations corporelles *	
Fonds commercial *		Immobiliations financières *	
Autres *		Total I (5)	
010		044	
012		042	
016		030	
028		44 770	
040		29 459	
044		102 179	
050		048	
052		21 479	
060		80 700	
066		052	
064		062	
068		066	
070		070	
072		074	
080		5 836	
082		082	
084		102 267	
092		086	
094		497	
096		094	
110		098	
245 778		143 600	
112		098	
21 479		143 600	
224 300		224 300	
PASSIF			
Capital social ou individuel *		Exercice N-1 NET	
120		5 000	
124		124	
126		126	
130		130	
131		131	
132		132	
134		134	
136		136	
140		140	
142		142	
154		154	
156		156	
164		164	
166		166	
172		172	
174		174	
176		176	
180		180	
182		182	
184		184	
193		193	
197		197	
199		199	
200		200	
201		201	
202		202	
203		203	
204		204	
205		205	
206		206	
207		207	
208		208	
209		209	
210		210	
211		211	
212		212	
213		213	
214		214	
215		215	
216		216	
217		217	
218		218	
219		219	
220		220	
221		221	
222		222	
223		223	
224		224	
225		225	
226		226	
227		227	
228		228	
229		229	
230		230	
231		231	
232		232	
233		233	
234		234	
235		235	
236		236	
237		237	
238		238	
239		239	
240		240	
241		241	
242		242	
243		243	
244		244	
245		245	
246		246	
247		247	
248		248	
249		249	
250		250	
251		251	
252		252	
253		253	
254		254	
255		255	
256		256	
257		257	
258		258	
259		259	
260		260	
261		261	
262		262	
263		263	
264		264	
265		265	
266		266	
267		267	
268		268	
269		269	
270		270	
271		271	
272		272	
273		273	
274		274	
275		275	
276		276	
277		277	
278		278	
279		279	
280		280	
281		281	
282		282	
283		283	
284		284	
285		285	
286		286	
287		287	
288		288	
289		289	
290		290	
291		291	
292		292	
293		293	
294		294	
295		295	
296		296	
297		297	
298		298	
299		299	
300		300	
301		301	
302		302	
303		303	
304		304	
305		305	
306		306	
307		307	
308		308	
309		309	
310		310	
311		311	
312		312	
313		313	
314		314	
315		315	
316		316	
317		317	
318		318	
319		319	
320		320	
321		321	
322		322	
323		323	
324		324	
325		325	
326		326	
327		327	
328		328	
329		329	
330		330	
331		331	
332		332	
333		333	
334		334	
335		335	
336		336	
337		337	
338		338	
339		339	
340		340	
341		341	
342		342	
343		343	
344		344	
345		345	
346		346	
347		347	
348		348	
349		349	
350		350	
351		351	
352		352	
353		353	
354		354	
355		355	
356		356	
357		357	
358		358	
359		359	
360		360	
361		361	
362		362	
363		363	
364		364	
365		365	
366		366	
367		367	
368		368	
369		369	
370		370	
371		371	
372		372	
373		373	
374		374	
375		375	
376		376	
377		377	
378		378	
379		379	
380		380	
381		381	
382		382	
383		383	
384		384	
385		385	
386		386	
387		387	
388		388	
389		389	
390		390	
391		391	
392		392	
393		393	
394		394	
395		395	
396			

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

②

Néant ☐ *

A. DUMESNIL

Désignation de l'entreprise

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 13.10.2020

CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION			
210	Ventes de marchandises *	{	dont export et livraisons intracommunautaires	218	Production vendue	{	Services *
214				215			
220				222	Production stockée *		
224				226	Production immobilisée *		
230				232	Subventions d'exploitations reçues		
236				238	Autres produits		
240				242	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		
244				246			
250				254			
256				262			
260				264			
266				270			
272				274			
278				282			
284				286			
290				294			
296				302			
300				306			
304				310			
308				314			
312				318			
316				322			
320				326			
324				330			
328				334			
332				338			
336				342			
340				346			
344				350			
348				354			
352				358			
356				362			
360				366			
364				370			
368				374			
372				378			
376				382			
380				386			
384				390			
388				394			
392				398			
396				402			
400				406			
404				410			
408				414			
412				418			
416				422			
420				426			
424				430			
428				434			
432				438			
436				442			
440				446			
444				450			
448				454			
452				458			
456				462			
460				466			
464				470			
468				474			
472				478			
476				482			
480				486			
484				490			
488				494			
492				498			
496				502			
500				506			
504				510			
508				514			
512				518			
516				522			
520				526			
524				530			
528				534			
532				538			
536				542			
540				546			
544				550			
548				554			
552				558			
556				562			
560				566			
564				570			
568				574			
572				578			
576				582			
580				586			
584				590			
588				594			
592				598			
596				602			
600				606			
604				610			
608				614			
612				618			
616				622			
620				626			
624				630			
628				634			
632				638			
636				642			
640				646			
644				650			
648				654			
652				658			
656				662			
660				666			
664				670			
668				674			
672				678			
676				682			
680				686			
684				690			
688				694			
692				698			
696				702			
700				706			
704				710			
708				714			
712				718			
716				722			
720				726			
724				730			
728				734			
732				738			
736				742			
740				746			
744				750			
748				754			
752				758			
756				762			
760				766			
764				770			
768				774			
772				778			
776				782			
780				786			
784				790			
788				794			
792				798			
796				802			
800				806			
804				810			
808				814			
812				818			
816				822			
820				826			
824				830			
828				834			
832				838			
836				842			
840				846			
844				850			
848				854			
852				858			
856				862			
860				866			
864				870			
868				874			
872				878			
876				882			
880				886			
884				890			
888				894			
892				898			
896				902			
900				906			
904				910			
908				914			
912				918			
916				922			
920				926			
924				930			
928				934			
932				938			
936				942			
940				946			
944				950			
948				954			
952				958			
956				962			
960				966			
964				970			
968				974			
972				978			
976				982			
980				986			
984				990			
988				994			
992				998			
996				1000			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

I		IMMOBILISATIONS		ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						Fonds commercial											
						Immobilisations incorporelles											
						Autres											
						410											
						420											
						Terrains											
						430											
						Constructions											
						440											
						Installations techniques matériel et outillage industriels											
						450											
						Installations générales agencements divers											
						460											
						Matériel de transport											
						470											
						Autres immobilisations corporelles											
						480											
						Immobilisations financières											
						490											
						TOTAL											
						102 179											
						492											
						484											
						476											
						466											
						456											
						26 101											
						446											
						10 991											
						436											
						426											
						416											
						406											
						27 950											
						404											
						414											
						424											
						434											
						444											
						454											
						464											
						474											
						484											
						494											
						496											
						102 179											
						490											
						480											
						29 459											
						470											
						7 678											
						460											
						450											
						26 101											
						440											
						10 991											
						430											
						420											
						410											
						27 950											
						400											
						412											
						422											
						432											
						442											
						452											
						462											
						472											
						482											
						492											
						102 179											
						490											
						TOTAL											
						490											
						500											
						Immobilisations incorporelles											
						502											
						504											
						506											
						510											
						512											
						514											
						516											
						520											
						522											
						532											
						534											
						2 187											
						544											
						2 786											
						546											
						10 360											
						548											
						550											
						552											
						562											
						1 977											
						572											
						15 440											
						574											
						6 038											
						576											
						21 479											
						578											
						580											
						582											
						584											
						586											
						588											
						590											
						583											
						594											
						595											
						597											
						599											
						TOTAL											
						Plus-values taxables à 19 % (1)											
						579											
						Régularisations											
						596											
						585											
						597											
						599											

DGFIP N° 2033-D-SD 2020

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Déclaration de l'entreprise : A. DUMESNIL

Exercice ouvert le : 01/04/2019 et clos le : 31/03/2020

Données en nombre de mois : 1 2

Néant ☐ *

Dont apprentis		376	4,00
Dont handicapés		657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		651	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		861	

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		108
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		118
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
188 318		

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
4 538		

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (*)		
Achats		
Variation négative des stocks		121
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		145
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		125
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		146
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		133
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		148
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		128
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
87 400		

IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
(total 1 + total 2 - total 3)		137
105 456		

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
105 456		

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD, complétez le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD)		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le		022
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		026
Période de référence		024
Date de cessation		160

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

6

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(1) Néant ☒ *

SIREN 819122037

A. DUMESNIL

1 rue de Passelys

46140 Ville DOUELLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : _____ N° SIREN (si société établie en France) : _____
 Adresse : _____ N° _____ Voie _____ Commune _____ Pays _____
 Dénomination : _____ % de détention : _____ Nb de parts ou actions : _____

Forme juridique : _____ N° SIREN (si société établie en France) : _____
 Adresse : _____ N° _____ Voie _____ Commune _____ Pays _____
 Dénomination : _____ % de détention : _____ Nb de parts ou actions : _____

Forme juridique : _____ N° SIREN (si société établie en France) : _____
 Adresse : _____ N° _____ Voie _____ Commune _____ Pays _____
 Dénomination : _____ % de détention : _____ Nb de parts ou actions : _____

Forme juridique : _____ N° SIREN (si société établie en France) : _____
 Adresse : _____ N° _____ Voie _____ Commune _____ Pays _____
 Dénomination : _____ % de détention : _____ Nb de parts ou actions : _____

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : _____ Nom patronymique : _____ Prénom(s) : _____
 Nom marital : _____ % de détention : _____ Nb de parts ou actions : _____
 Naissance : _____ Date : _____ N° Département : _____ Commune : _____ Pays : _____
 Adresse : _____ N° _____ Voie _____ Code Postal : _____

Titre (2) : _____ Nom patronymique : _____ Prénom(s) : _____
 Nom marital : _____ % de détention : _____ Nb de parts ou actions : _____
 Naissance : _____ Date : _____ N° Département : _____ Commune : _____ Pays : _____
 Adresse : _____ N° _____ Voie _____ Code Postal : _____

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MMF pour Madame.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31032020

SIREN

8 1 9 1 2 2 0 3 7

Dénomination de l'entreprise

A. DUMESNIL

Adresse (voie)

1 rue de Passelys

Code postal

46140

Ville

DOUELLE

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays
Dénomination
% de détention

Forme juridique
N° SIREN (si société établie en France)
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays
Dénomination
% de détention

Forme juridique
N° SIREN (si société établie en France)
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays
Dénomination
% de détention

Forme juridique
N° SIREN (si société établie en France)
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays
Dénomination
% de détention

Forme juridique
N° SIREN (si société établie en France)
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays
Dénomination
% de détention

Forme juridique
N° SIREN (si société établie en France)
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays
Dénomination
% de détention

Forme juridique
N° SIREN (si société établie en France)
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays
Dénomination
% de détention

Forme juridique
N° SIREN (si société établie en France)
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays
Dénomination
% de détention

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

N° d'agrément du CGA/OMGA/Visiteur conventionné		Signature:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du Visiteur conventionné:		Qualité et nom du signataire:	
Date: 25092020		Lieu: DOUELLE	
Identité du déclarant:		Tél:	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr .			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			
OUI X NON			
Si oui, indication du logiciel utilisé			
COALA			
COMPTABILITE INFORMATISEE			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
N°			
Nom / Adresse			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre			
désignée			
7- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité			
N°			
Nom / Adresse			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre			
N°			
Nom / Adresse			
ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBO/DACA (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALIS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale			
D'outre-mer, un crédit d'impôt représentant de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
Société d'investissement			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdécies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdécies			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies			
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdécies			
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdécies			
Pôle de compétitivité, art. 44 undécies			
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexes-0 A			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
PV à long terme			
Autres PV imposables à 19%			
PV à long terme imposables à 0%			
PV exonérées (art. 238 quinquies)			
2 Plus-values			
Bénéfice imposable à 15%			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
1 Résultat fiscal			
Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*			
Bénéfice imposable à 28%			
Déficit			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Activités exercées			
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie			
Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
B ACTIVITE			
SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Adresse du principal établissement:			
Ancienne adresse en cas de changement:			
A. DUMESNIL 1 rue de Passelys 46140 DOUELLE			
SIRET 8191220370001			
Mél : alain.dumesnil@str.fr			
Adresse du siège social:			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:			
Exercice ouvert			
01042019 et clos			
31032020			
Régime simplifié d'imposition			
Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
Timbre à date du service			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
N° 2065-SD			
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES			
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)			



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2020

N° 2065 b/s-SD

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTIS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES		Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2) c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3) e f g h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI j									
Total (a à h) Total (a à h)									
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et site de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants									
Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
Montant des sommes versées: à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 1 2 3 4 5 6 7 8									
J DIVERS 544 COMBE DE LA CHAUX 46140 DOUVEILLE ALAIN DUMESNIL									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) * ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION REMUNERATIONS DSN et versées aux apprentis, abstraction faite des sommes comprises dans les Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (5) MVT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVT imputée sur les PVT de l'exercice MVT réalisée au cours de l'exercice MVT restant à reporter									

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES ① : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)									
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)		Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)		Valeur des avantages en nature (v. notice ④)		Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)		TOTAL DES COLONNES 1 à 4	
Frais de déplacements (v. notice ⑥)		Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑦)		Frais de déplacements (v. notice ⑧)		TOTAL DES COLONNES 5 à 8			

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (V. notice ①) :	
Total des dépenses	
- de l'exercice . 2020 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	- de l'exercice . 2020 . . ⑩
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩
49 840	38 525
Bénéfices imposables ⑨	
Nom et qualité du signataire DUMESNIL GERANT Signature, A DOUELLE, le 25092020	

2020	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464	(A) souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément			I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice			A- Règles de droit commun			Charges financières nettes de l'exercice			a	EBITDA fiscal de l'exercice			b	Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)			c	B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé			Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise			d	Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé			e	Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)			f	C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation			Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plateau de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres			g	Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plateau de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres			h				II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report			A- Suivi des charges financières nettes en report			Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au même alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1 ^{er} janvier 2019)			i	Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice			j	Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)			k	Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) – (j) + (k)			B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report			Stock à l'ouverture de l'exercice Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1) Stock à la clôture de l'exercice			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N			r q p o n m			(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)		
------	---	------	--	--	--	---	--	--	---------------------------	--	--	--	--	--	---	-----------------------------	--	--	---	---	--	--	---	---	--	--	--	--	--	---	--	--	--	---	--	--	--	---	---	--	--	--	--	--	---	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	---	---	--	--	---	---	--	--	---	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----------------------------	--	--	---	--	--

2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit										2468
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)											
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %											
1		2		3		4		5		6	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services		Dénomination		Date de premier exercice de l'option		Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent		Résultat net de l'exercice		Rapport d'assujettissement	
de biens ou services								Résultat net de l'exercice		Résultat net imposable à taux réduit	
imposé à 10 % 7b								l'exercice 7a		imposé à 10 % 7b	
Total											
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI											
Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI		Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention									
Total											
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement											
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément									
Total											